

Concours littéraire

“La suite vous appartient”

Règlement

Article 1 : Sociétés organisatrices

La société BOOKELIS, immatriculée au RCS sous le n°538 862 434, dont le siège social est 2, rue Gutenberg, 44980 Saint Luce sur Loire ,

et l'association Label Sud dont le siège social est 2 av Barres 13008 Marseille.

organisent du 1er juin 2021 au 1er septembre 2021, le prix littéraire de Nouvelles autoéditées (nommée ci après « **Le concours “La suite vous appartient”** »).

Le concours “La suite vous appartient” se déroulera dans les conditions définies ci-après.

Article 2 : Acceptation du règlement

Le fait de poser sa candidature implique l'acceptation complète du présent règlement et des décisions du jury.

Article 3 : Objet - Thème 2021

Le concours “La suite vous appartient” est un concours de Nouvelles littéraires, en langue française.

Les nouvelles de l'édition 2021 doivent s'inscrire dans le genre « **Roman Contemporain** ».

Les textes devront présenter les caractéristiques génériques d'une nouvelle : genre narratif court, une histoire brève et fictive.

Article 4 : Conditions de participation

Il s'agit d'un concours destiné à récompenser une oeuvre autoéditée. Les livres publiés de façon traditionnelle chez un éditeur ne peuvent pas participer.

Le concours est ouvert à toute personne physique majeure ou mineure avec autorisation parentale, indépendamment de la nationalité ou du lieu de résidence.

Ne peuvent participer, ni bénéficier d'aucun lot, les personnes ne répondant pas aux conditions susvisées ainsi que :

- les membres du personnel de Bookelis ou Label Sud, société organisatrice ;
- leurs partenaires ainsi que les membres de leurs familles (ascendants et descendants) ;
- les personnes mineures sans autorisation parentale.

Pour concourir, les Nouvelles, rédigées en langue française, doivent respecter le présent règlement.

Le style est libre, dans le respect du thème imposé.

La participation est entièrement gratuite.

Article 5 : Désignation des lauréats et remise des Prix

10 finalistes :

Chaque finaliste bénéficiera des lots suivants :

- une mise en avant par Bookelis et Label Sud
- 2 exemplaires imprimés d'un recueil regroupant les 10 Nouvelles

Le grand gagnant :

- une mise en avant par Bookelis et Label Sud

- un article interview posté sur Bookelis et Label Sud et diffusé auprès des communautés
- la création de la nouvelle au format ebook
- une campagne de promotion de l'ebook sur Amazon
- un pack salon (50 marque pages personnalisés, 50 cartes postales personnalisées, 1 chevalet, 1 présentoir personnalisé, 2 affiches personnalisées)

Article 6 : Modalités de participation

Longueur des nouvelles :

Nombre de mots : **entre 2 000 et 3 000**..

Les textes doivent être transmis sur un fichier au format **A4**, police Times New Roman **12** avec **interligne 1,15**.

Le fait de concourir vaut déclaration de la part des candidats que seuls des textes originaux sont remis au Concours. En cas de constat avéré de plagiat d'œuvres ou de parties d'œuvres existantes, les candidats seront éliminés du Concours. Ils subissent seuls les conséquences juridiques des actes de plagiat ou similaires dont ils sont éventuellement responsables en cas de publication de leurs textes.

Démarche de participation :

Les participants téléchargent un fichier word contenant un texte qui constitue le début de l'histoire qui doit être conservé à l'identique et qui constitue un début d'histoire commun.

Envoi des textes :

L'envoi des textes doit se faire par email à l'adresse labelsud13@gmail.com.

Article 7 : Date limite de réception / Dépôt des manuscrits

Les nouvelles devront être reçues **avant le 1er septembre 2021** à 23h59 au plus tard.

Article 8 : Jury

Le Jury est responsable de ses choix, et n'a pas l'obligation de les justifier. Ses décisions sont sans appel.

Il se réserve le droit de ne pas attribuer de prix.

Le jury est composé des membres fondateurs de Label Sud et de l'équipe dirigeante de Bookelis.

Article 9– Résultats

Ils ne sont pas communiqués individuellement à l'exception des 10 finalistes mais seront affichés sur le site www.bookelis.com et le site labelsud.fr.

Article 10 : Modification de règlement

La Société Organisatrice se réserve la possibilité de modifier le présent règlement en cas de besoin, de prendre toute décision qu'elle pourrait estimer utiles pour l'application et l'interprétation du règlement, sous réserve d'en informer les participants.

La modification du règlement se fera sous la forme d'un avenant, dans le respect des conditions énoncées ci-avant.

Article 11 : Responsabilité de la Société Organisatrice

Dans l'hypothèse où la Société Organisatrice se trouverait dans l'impossibilité de permettre aux gagnants de bénéficier de leur dotation, de manière partielle ou intégrale, notamment en cas de force majeure ou d'événement indépendant de sa volonté, ou si les circonstances l'exigent, sa

responsabilité ne saurait être engagée de ce fait et les membres du jury et les autres partenaires ne pourraient en être tenus pour responsables.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de suspendre, de modifier ou d'annuler le présent Prix si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignent. Ces changements feront toutefois l'objet, dans la mesure du possible, d'une information préalable par tous les moyens appropriés.

En outre, la responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement de courrier électronique.

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société Organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au Concours de Nouvelles "La suite vous appartient".

La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnements du réseau Internet, notamment dus à des actes de malveillance, qui empêcheraient le bon déroulement du Concours de Nouvelles "La suite vous appartient".

Plus particulièrement, la Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable d'un quelconque dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle.

Article 12 : Remboursement des frais

Les frais de connexion à Internet nécessaires à la participation au Concours de Nouvelles "La suite vous appartient" pourront être remboursés à toute personne en faisant la demande écrite par courrier postal, avant le 15/10/2021 (cachet de la poste faisant foi), sur la base d'un montant forfaitaire de 0.25 euros, à l'adresse suivante :

BOOKELIS - 2 rue Gutenberg - 44980 Ste Luce sur Loire

La demande de remboursement devra être accompagnée d'un RIB, d'une facture détaillée du fournisseur d'accès Internet auquel vous êtes abonné faisant apparaître la date et l'heure de participation au jeu clairement soulignées.

Cette demande ne pourra concerner qu'une seule connexion de participation au jeu pour le dépôt d'une œuvre ou pour un vote de lecteur.

Il ne sera accepté qu'un seul remboursement par personne (même nom, même adresse et/ou même RIB).

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site Internet bookelis.com s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Article 13 : Protection des données à caractère personnel

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, toute personne réalisant une demande de participation bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, ou de suppression portant sur les données personnelles collectées. Ces droits pourront être exercés sur simple demande écrite en écrivant à l'adresse de Bookelis.

Les données collectées sont obligatoires pour participer au Concours de Nouvelles "La suite vous appartient". Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les

concernant avant la fin du Concours de Nouvelles “La suite vous appartient” seront réputées renoncer à leur participation.

Les données pourront être utilisées par la Société Organisatrice pour adresser aux participants des communications commerciales la concernant. Ces données ne seront en revanche pas transmises à des tiers.

Article 14 : Règlement

Le présent règlement est disponible sur le site www.bookelis.com et sur labelsud.fr.

Le règlement des opérations est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande à l'adresse mentionnée à l'article 12. Pour toute demande de communication du règlement par courrier, le timbre (tarif lent en vigueur moins de 20g) de l'envoi de la demande de règlement sera remboursé sur simple demande écrite à l'adresse du jeu avant le 15/10/2021 accompagné d'un RIB.

Il ne sera accepté qu'un seul remboursement par personne (même nom, même adresse et/ou même RIB).

Article 15 : Anomalies de correspondance

Toute correspondance (demande de règlement, demande de remboursement) présentant une anomalie (demande incomplète, illisible, raturée, insuffisamment affranchie) sera considérée comme nulle.

Article 16 : Autorisation de publication de l'identité des gagnants

La participation au présent Concours de Nouvelles “La suite vous appartient” emporte, au profit de la Société Organisatrice, l'autorisation de publier, dans toute manifestation publi-promotionnelle liée à la présente opération, ainsi que dans des opérations ultérieures de communication sur les marques de la Société Organisatrice, les noms, prénom et ville des auteurs dont les Nouvelles seront présélectionnées, sans que cette utilisation ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur dotation.

Article 17 : Litige

La loi qui s'applique est la loi française. Tout litige né à l'occasion du Concours de Nouvelles “La suite vous appartient” et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux de Nantes.

Enfin, dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent règlement serait déclarée nulle et non avenue, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité du règlement lui-même.